

## Rapport de la commission ordinaire chargée de rapporter sur le préavis 2021/01

### Organisation régionale de la protection civile et création de l'Association intercommunale "ORPC du district d'Aigle"

Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 18 février 2021 la commission ordinaire composée de Mme Judith Warpelin, MM. Baptiste Guérin, Jérôme Knöbl, Philippe Sarda et moi-même s'est réunie à la Maison de Commune. Etait également présent Monsieur le Municipal Daniel Hediger qui a répondu à nos questions et nous l'en remercions.

#### Petit historique :

En date des 12 septembre et 29 octobre 2019, une commission consultative a siégé sous la présidence de notre regretté collègue Eric Maendly. La mission de cette commission était l'étude du projet des statuts qui vous sont présentés ce soir. Après ce travail d'étude, nous avons soumis nos 16 remarques au Cdt Olivier Pittier. Puis en date du 10 octobre 2019, une délégation de ladite commission s'est rendue à Aigle pour une séance présidée par le CODIR de l'ORPC et lors de laquelle toutes les communes concernées par la modification des statuts étaient conviées. L'assemblée a statué sur chaque remarque et proposition, répondant ainsi à nos demandes.

Une des questions soulevées par notre commission a été l'octroi d'un plafond d'endettement fixé à CHF 1'000'000.-. En effet, l'association étant censée s'autofinancer, l'octroi d'un plafond d'endettement nous semblait incohérent. Le CODIR justifie cet article de règlement dans un but visionnaire. A ce jour, aucune dépense n'est prévue, mais si cela devait ultérieurement être le cas, le plafond d'endettement serait inscrit dans les statuts et ces derniers n'auraient pas à être modifiés et acceptés par l'ensemble de ses membres. Si, dans le futur, des fonds devaient être débloqués, la dépense serait alors soumise à l'accord du conseil intercommunal.

Comme indiqué dans le préavis 2021/01 le projet définitif des statuts qui vous est soumis ce soir ne peut pas être amendé.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Bex

Vu le préavis municipal 2021/01 ;  
Oui le rapport de la commission chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- a) D'adopter, tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle;
- b) D'adhérer à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle.



Pour la commission  
Valentine Moreillon